

[Texte]

in this case particularly territory, must also not be used to issue threats against other states. Just as it would be destabilizing to allow Canadian territory to be used for threats against the United States, using Canadian territory to issue threats against the Soviet Union is also destabilizing and undermines the conditions under which disarmament is likely to occur. Stability would be advanced if Canadian territory were not available for aggressive acts against the Soviet Union, just as stability is advanced by not making Canadian territory available for aggressive acts against the United States.

The main thrust of our concern, therefore, is that through current developments in NORAD, Canadian territory and Canadian resources are being mobilized for destabilizing and for aggressive purposes. NORAD is central to the United States strategic modernization program, a program whose objective is to provide flexibility and expanded nuclear options. The option of first strike, the option of the capacity to fight, conduct prolonged nuclear war, these provide flexibility on options to U.S. nuclear forces, which is not the same as saying there is intent in U.S. nuclear forces or in U.S. nuclear policy to pursue nuclear war or to launch a first strike. Those are two different things.

It is to say, however, that in moments of crisis the United States wants to have a larger selection of options available to it and that in NORAD we are contributing to the expansion of nuclear options. In a crisis, these changes will make nuclear attacks, nuclear options, credible options, and we believe firmly that Canada ought not to be in the business of making nuclear attacks credible options.

• 1820

Out of these points grow two recommendations—one being the general principle. It is found on page 24 of the brief where we say that:

... Canadian territory and Canadian resources not be made available to other states for the purpose of posing military and political threats to another state.

We commend that statement of principle to the committee. And we commend that principle within the context of recognizing that such a position should acknowledge Canada's responsibility to undertake full surveillance and patrol of Canadian territory, in order to give reliable assurances to both powers that its territory is not being used for aggressive purposes that are hostile to either side.

The second recommendation that flows from that general principle is the reject of "first strike" war fighting options; that Canada should clearly declare itself not to support the development of those options—not only the use of those options but the development of the availability of those options. In order to do that, Canada needs to define clearly its own understanding of what are the requirements of a stable deterrent—a stable deterrent that is conducive to nuclear disarmament in the long run.

[Traduction]

particulier, le territoire surtout, ne doivent pas servir à lancer des menaces contre d'autres États. Tout comme il serait déstabilisant de permettre que le territoire canadien serve de base pour menacer les États-Unis, il serait également déstabilisant de permettre qu'il ne serve de base pour menacer l'Union soviétique, et cela nuirait à la création d'un climat propice au désarmement. La stabilité aurait tout à gagner si l'on interdisait l'utilisation du territoire canadien pour des actes d'agression contre l'Union soviétique, de la même façon qu'elle aurait tout à gagner si l'on ne permet pas que ce même territoire soit utilisé pour lancer des actes d'agression contre les États-Unis.

Par conséquent, ce qui nous préoccupe surtout, c'est de voir que dans l'évolution actuelle des choses au sein du NORAD, le territoire canadien et les ressources canadiennes sont mobilisés à des fins de déstabilisation et d'agression. Le NORAD est un aspect essentiel du programme de modernisation stratégique des États-Unis, programme qui a pour objectif une plus grande souplesse des options nucléaires. L'option de la première frappe, l'option de la capacité de combat, la capacité de mener une guerre nucléaire prolongée donnent une plus grande flexibilité aux forces nucléaires américaines, et cela ne revient pas à dire que les États-Unis aient l'intention de se lancer dans une guerre nucléaire ou de s'y engager les premiers. Ce sont deux choses tout à fait différentes.

Cela veut dire, toutefois, qu'en temps de crise les États-Unis veulent multiplier leurs options et que par le biais du NORAD nous contribuons à cette multiplication des options nucléaires. En cas de crise, les options nucléaires deviendront alors crédibles, et nous sommes absolument convaincus que le Canada n'a pas à rendre crédibles les options nucléaires.

De ces deux prises de position naissent deux recommandations, dont l'une établit le principe général. Vous le trouverez à la page 24 du mémoire où nous disons:

... le territoire et les ressources du Canada ne soient pas mis à la disposition d'autres États dans le but de représenter une menace militaire et politique pour un autre État.

Nous recommandons au Comité d'adopter ce principe et ce faisant, de reconnaître que le Canada a la responsabilité de surveiller et de patrouiller son territoire, afin de pouvoir garantir aux deux super-puissances que son territoire ne sert pas à des actions hostiles contre l'un ou l'autre.

La seconde recommandation qui découle de ce principe général est de renoncer à l'option de « première frappe »; le Canada devrait se déclarer opposé au développement de ces options, non seulement à leur utilisation, mais également à la recherche sur ces options. Pour cela, le Canada doit d'abord définir clairement ce qu'il considère comme indispensable à une dissuasion stable, à une dissuasion qui, à long terme, mène au désarmement nucléaire.